

EXPORTATION DES DECHETS FERREUX ET NON FERREUX

Un cahier des charges encadrera prochainement l'activité

Un cahier des charges encadrant l'activité d'exportation des déchets ferreux et non ferreux est en voie de finalisation et sera prêt dans quelques semaines, selon le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâbou. Intervenant jeudi dernier sur les ondes de la Chaîne II de la radio nationale, le ministre du Commerce a indiqué que ce texte, élaboré conjointement en son département et les ministères des Finances (douanes), de l'Agriculture et de l'Industrie, n'interdit pas cette activité, démentant tout revirement à ce sujet. Un texte qui vise plutôt, selon El Hachemi Djaâbou, se référant à l'article 85 de la loi de finances 2007, en collaboration avec les opérateurs, à organiser cette activité, en développant la transformation locale de ces déchets, outre leur exportation qui génère 220 millions de dollars au pays. Ainsi qu'à juguler le vol de cette matière, même si la question de la traçabilité de la chaîne d'exportation de ces produits se pose. Par ailleurs, El Hachemi Djaâbou a confirmé la volonté

des pouvoirs publics de faire de l'année 2007 l'année de la lutte contre la contrefaçon de produits tant importés que fabriqués localement. Il s'agit notamment, selon le ministre du Commerce, dans le respect de la propriété industrielle et intellectuelle et de la sécurité et santé des consommateurs et la poursuite des actions répressives, de pallier l'insuffisance en matière de normes, d'une meilleure identification et traçabilité des produits et de mettre en place des laboratoires d'essai pour le contrôle des produits importés ou produits localement.

Au ministère de l'Intérieur de sévir contre l'informel

Abordant la prolifération du marché informel, l'hôte radiophonique a lancé la balle aux services de sécurité, estimant que ce type de commerce constitue une occupation illicite des lieux publics et une atteinte à l'ordre public. En fait, pour El Hachemi Djaâbou, les agents de son département ministériel ne peuvent contrôler que les commerçants dûment établis et

quant aux informels, il relève de la prérogative du ministère de l'Intérieur de sévir. Ce faisant, El Hachemi Djaâbou a insisté sur la nécessité de pallier le manque d'infrastructures commerciales, en réalisant davantage de marchés couverts et de proximité et autres structures réglementées. A ce propos, il a indiqué qu'un projet de texte, qui sera présenté prochainement, veillera à définir le mode de financement de ce programme. Il s'agit d'un financement par le Trésor au profit des communes dans l'incapacité et d'un financement mixte (APC - banques) sur la base de contrats programmes, mais aussi d'une plus grande implication du secteur privé tant national qu'étranger dans la réalisation de grandes surfaces de distribution. Il est question également d'un projet de loi sur l'urbanisme commercial, en gestation depuis trois mois au niveau de ce département ministériel et qui comblera le vide législatif en la matière.

Pour des offices de régulation commerciale

D'autre part, le ministre du Commerce a évoqué l'élaboration de textes régissant les droits et devoirs des commerçants en matière de congés hebdomadaires et annuels ainsi que les modalités d'exercice de l'activité commerciale de nuit, des quinzaines commerciales et des soldes. Tout en indiquant que la hausse du prix de la pomme de terre est liée à la hausse du cours mondial de la semence importée et que les prix des fruits et légumes sont libres, soumis aux forces du marché local et à la loi de l'offre et de la demande, El Hachemi Djaâbou a néanmoins appelé à la promotion d'offices de régulation du

marché pour les produits de large consommation ainsi qu'à l'organisation en filières des opérateurs. Egalement, il a appelé à créer «un couloir vert» pour l'exportation des dattes algériennes même si la part de l'Algérie ne représente que 5 à 6% du marché mondial de la dattes, un marché de surcroît ethnique et qu'il faut «trouver à qui vendre».

L'Algérie en pole position pour accéder à l'OMC

Ce faisant, El Hachemi Djaâbou a estimé que l'Algérie, en «pole position», est prête à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En fait, la balle étant chez les autres, soit les membres du groupe de travail chargé du dossier Algérie, que l'Algérie adhère maintenant ou après la conclusion des négociations sur le cycle de Doha. En effet, l'Algérie a opéré son «lifting» et est «à jour», ayant rempli toutes les conditions, selon le ministre du Commerce, arguant de la mise à niveau de son arsenal législatif et réglementaire, 36 lois ayant été amendées, de la démonopolisation du commerce extérieur, de la consolidation du tarif douanier et d'une plus grande visibilité économique. Cela même si l'Algérie doit encore faire un effort d'explication car il reste une dizaine de points de divergence, d'ordre technique selon lui, à discuter avec les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Australie notamment. Des points en suspens que El Hachemi Djaâbou a cependant minimisés car, selon lui, ils ne constituent pas des contraintes rédhibitoires.

Une dizaine de points en suspens...
Ces divergences concer-

nent l'appellation d'origine contrôlée des produits, la politique de soutien à l'agriculture, l'importation de véhicules de moins de trois ans (interdite désormais), le prix du gaz, la taxe intérieure de consommation (TIC), le soutien aux entreprises publiques, ainsi que le rôle de l'ONDA et la question de la protection des droits d'auteur.

Et l'hôte de la Chaîne II d'affirmer, réitératif, notamment que l'Algérie ne subventionne ni son agriculture ni le gaz ni ses entreprises publiques et que la TIC est en voie de révision concernant 99 produits

importés. Evoquant la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne qui est entré en vigueur depuis septembre 2005, un accord non figé et révisable dans les cinq ans suivants, le ministre du Commerce a, tout en relevant l'absence d'un rush sur les produits européens, déploré cependant la faiblesse de la production nationale.

Et d'appeler à revoir la nature de nos importations et à mettre en œuvre une stratégie de substitution à l'importation et de développement hors hydrocarbures

Chérif Bennaceur

COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE :

- 54 milliards de dollars d'exportations.
- 21 milliards de dollars d'importations dont 3,6 milliards de denrées alimentaires, 1 milliard de factures de médicaments et 1,5 milliard de dollars de véhicules

STATISTIQUES EN MATIERE DE CONTRÔLE EN 2006 :

- 600 000 interventions des agents de contrôle.
- 99 000 infractions relevées.
- 86 000 P-V dressés.
- 11 200 locaux commerciaux fermés.
- 2,2 milliards de dinars de saisies de marchandises contrefaites.
- 59 milliards de dinars de saisies de marchandises commercialisées sans factures.

STATISTIQUES EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LA QUALITE :

- 270 000 interventions des agents.
- 39 600 infractions relevées dont 42% pour défaut d'hygiène, 12% pour non-conformité des produits aux normes et 11% pour des produits impropres à la consommation.
- 30 000 P-V dressés.
- 3100 locaux fermés.
- 4500 tonnes de produits saisis d'une valeur de 310 millions de dinars.

CONFLIT NAFTAL/GERANTS LIBRES DES STATIONS

Une affaire purement commerciale

Le conflit entre Naftal et les gérants privés de stations d'essence est une affaire d'ordre strictement commercial, a indiqué le ministre du Commerce lors de sa prestation radiophonique. Selon El Hachemi Djaâbou, le chef du gouvernement suit de près ce conflit et a déjà appelé, lors d'un récent conseil interministériel, les deux parties à la sagesse et à dialoguer. Un dialogue à engager entre le ministère de l'Energie et des Mines, Sonatrach et Naftal, d'une part, et les gérants libres de ces stations, d'autre part. Ces dernières qui, selon le ministre du Commerce, ne sont pas la propriété de l'Etat mais des biens de Sonatrach dont Naftal est la filiale et ne peut s'en dessaisir même si elle peut s'entendre avec les gérants sur le prix de leur location.

C. B.

DEVANT LES CONGRESSISTES DE LA FEDERATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, SIDI SAID RASSURE :

«L'année 2007 sera celle du fonctionnaire»

La question du statut de la Fonction publique a été de nouveau évoquée jeudi dernier par le secrétaire général de l'UGTA lors de son intervention devant les délégués congressistes des travaux du troisième congrès de la Fédération nationale des travailleurs de la formation professionnelle affiliée à l'UGTA.

A ce propos, Abdelmadjid Sidi Saïd a indiqué que «l'année 2007 sera celle du fonctionnaire». Selon lui, «nous allons trouver des terrains d'entente pour que l'année 2007 soit l'année du fonctionnaire», réaffirmant ainsi ses précédents engagements sur la question.

En effet, pour le premier responsable de la Centrale syndicale, «le fonctionnaire, considéré comme le parent pauvre de l'activité économique et sociale, redevient le fonctionnaire respecté dans toutes ses dimensions, sa dignité, sa présence en sa qualité de représentant de l'Etat». En d'autres termes, pour M. Sidi Saïd «en valorisant le fonctionnaire, nous valorisons l'Etat», rappelant dans ce sens «que plus de 43 statuts particuliers de la Fonction publique seront élaborés et la grille des salaires révisée».

Les fonctionnaires, aujourd'hui, sont en effet régis par 42 statuts particuliers et sont regroupés dans 478 grades organisés en 281 corps spécifiques. Le statut promulgué par ordonnance présidentielle

devra permettre notamment d'adapter «les missions de la Fonction publique au nouveau rôle de l'Etat, de garantir l'unité, l'identité et la cohérence de l'ensemble du secteur de la Fonction publique en tant qu'émanation de l'Etat employeur, mais aussi de favoriser l'émergence d'une administration performante, proche du citoyen et en mesure de répondre efficacement aux exigences du service public».

Le nouveau dispositif de la Fonction publique s'appuiera sur quatre principes majeurs. Il s'agit «du principe d'unité de la Fonction publique qui implique que les fonctionnaires seront régis par des règles qui résultent des missions de puissance publique et de service public. Le principe de parité qui vise à assurer une égalité en droits, obligations et déroulement de carrière pour l'ensemble des fonctionnaires, quels que soient l'administration d'appartenance et le lieu d'exercice des missions en Algérie. Le principe de modernité qui impose à l'administration de se doter de moyens modernes et de recourir à la formation pour l'exercice de missions de plus en plus complexes.

Enfin le quatrième principe est relatif «à la flexibilité statutaire qui assure une plus grande souplesse dans la prise en charge des spécificités attachées à certaines activités, sans que ce principe n'ait d'application rétroactive sur les person-

nels en place». Sur un autre plan, le numéro un de la Centrale syndicale dira que «le dialogue social est une pièce maîtresse de la solution à tous les problèmes», ajoutant qu'étant convaincu que ce dialogue est un élément important dans toute relation entre l'UGTA et ses partenaires qui sont le gouvernement et le patronat». Pour sa part, le ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels, M. El Hadi Khaldi, a indiqué que «plus de 4 000 contentieux au niveau du secteur de la formation professionnelle ont été réglés depuis 2004». Ce résultat a été obtenu grâce au dialogue entre le ministère et la fédération, a affirmé M. Khaldi, ajoutant que «la réforme du secteur passe par sa stabilisation».

Après avoir rappelé que la formation professionnelle est «un secteur stratégique», M. Khaldi a toutefois fait état d'un «manque en main d'œuvre qualifiée». Le ministre a appelé, en outre, les représentants des travailleurs du secteur à «contrôler et suivre la performance des gestionnaires et des directeurs du secteur» pour constater les lacunes et y remédier.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que «M. Tayeb Sana a été réélu à la tête du secrétariat général de la Fédération nationale des travailleurs du secteur de la formation professionnelle (FNTSFP).

Abder Betache

Communiqué du Syndicat national des journalistes

Le bureau exécutif du Syndicat national des journalistes a repris ses travaux, jeudi 1er février 2007 à la Maison de la presse Tahar-Djaout à Alger, en séance ordinaire.

Les membres du bureau ont ainsi eu l'occasion de faire le point sur les récentes activités du syndicat d'un côté, de passer en revue les différentes échéances qui l'interpellent tant au niveau interne, national qu'international, de l'autre.

Si au niveau national, il a été unanimement souligné la diversité, la densité ainsi que la largeur du spectre d'intervention du Syndicat ces derniers mois, au niveau international, le bureau a consacré une grande partie de ses travaux à la dernière rencontre de la Fédération internationale des journalistes à Alger.

Ce rendez-vous des 26, 27 et 28 janvier 2007 ayant regroupé la Fédération internationale des journalistes, la Fédération arabe des journalistes et une vingtaine de syndicats et associations des pays arabes et de l'Iran aura été, de l'avis de tous, un franc succès.

Le Syndicat national des journalistes qui s'honore de la réussite de la rencontre tient d'ailleurs à rendre hommage à l'ensemble des participants de même qu'à ceux qui, nombreux, et à différents niveaux, ont contribué à la réussite de cette rencontre.

La décision finale de ce sommet international relative au maintien du centre de la FIJ à Alger, son renforcement et la consolidation de son statut pour accroître son rôle et son champ d'intervention dans toute la région nord-africaine constitue, à ce titre, un motif de fierté pour le Syndicat national des journalistes, fortement conforté dans ses choix depuis la relance des activités du centre en novembre 2004 ; depuis qu'un membre du bureau exécutif national du syndicat, M. Nadir Benseba, en assure la fonction de coordinateur.

Par ailleurs, et concernant la demande officiellement formulée par le président de la Fédération arabe des journalistes, invitant le syndicat à réintégrer l'organisation, les membres du bureau exécutif national, après accord de principe, ont chargé le secrétaire général par intérim d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet.

A la fin des travaux, les membres du bureau ont abordé diverses autres questions et ont maintenu ouverte la session du bureau.

P/Le Syndicat national des journalistes
Le bureau exécutif national